

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : M355/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2454/s.564
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Maurice Lemonnier, 16-18.
Changement d'utilisation du rez-de-chaussée commercial et modification de la devanture
(régularisation).
(Dossier traité par M. E. Cron.)

En réponse à votre lettre du 6 janvier 2015, sous référence, reçue le 9 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 janvier 2015.

La demande concerne un immeuble de rapport qui date de 1894 et qui se dans la zone de protection et à côté de l'ancienne rotonde des Panoramas 'Castellani'.

Elle vise le changement d'utilisation du rez-de-chaussée commercial d'une agence de voyage en un commerce (pâtisserie) ainsi que la mise en conformité de la devanture commerciale.

La CRMS n'émet pas d'objection sur le changement d'utilisation du rez-de-chaussée commercial. Par contre, elle ne peut accepter la régularisation du dispositif de la devanture, c'est-à-dire les châssis et portes en aluminium vert pâle et le bardage décoratif en (vraies ?) pierres de ton anthracite. Elle demande d'étudier les dispositifs antérieurs de la façade du rez-de-chaussée et d'introduire une nouvelle demande qui tienne compte de la qualité du bien et du contexte patrimonial environnant.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- S.P.R.B. - D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- M. Th. Van Ro (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).